

Service : Délégation Territoriale de Saint-Martin
et de Saint-Barthélemy

Modifiant la composition du Conseil Territorial de Santé de
Saint-Barthélemy et de Saint-Martin de l'Agence de Santé de
la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy

**LE DIRECTEUR DE L'AGENCE
DE SANTE DE LA GUADELOUPE,
SAINT-MARTIN ET SAINT-BARTHELEMY**

<<<>>>

Vu l'ordonnance n° 2010-331 du 25 mars 2010 portant extension et adaptation aux collectivités régies par l'article 74 de la constitution à la Nouvelle Calédonie, aux Terres Australes et Antarctiques françaises ainsi qu'à la Réunion et à la Guadeloupe des dispositions de la loi n° 2009-879 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2010-345 du 31 mars 2010 portant adaptation des dispositions réglementaires prises pour l'application du titre III du livre IV du code de la santé publique à la Guadeloupe, à la Réunion, à Mayotte, à Saint Barthélemy, à Saint Martin et à Saint Pierre et Miquelon ;

Vu le décret n°2010-765 du 7 juillet 2010 portant adaptation des dispositions réglementaires prises pour l'application du titre III du livre IV du code de la santé publique à la Guadeloupe, à la Réunion, à Mayotte, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu l'article 158 de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu le décret n° 2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu l'arrêté n°2016-844-DTSM du 9 décembre 2016 du Directeur Général de l'ARS fixant la composition du Conseil Territorial de Santé de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin de l'Agence de Santé de la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy ;

Vu la lettre de Madame la Préfète déléguée auprès du Représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin du 18 octobre 2016 relative à l'avis favorable concernant la définition des territoires de santé, et en particulier le Territoire des Iles du Nord sous l'appellation de « Territoire de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin » ;

Vu la délibération du Conseil Exécutif de la Collectivité de Saint-Barthélemy du 6 octobre 2016 relative à l'avis favorable concernant la définition des territoires de santé, et en particulier le Territoire des Iles du Nord ;

Vu la délibération du Conseil Exécutif de la Collectivité de Saint-Martin du 11 octobre 2016 relative à l'avis favorable concernant la définition des territoires de santé, et en particulier le Territoire des Iles du Nord sous l'appellation de « Territoire des Collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin » ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le Conseil Territorial de Santé du territoire de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy est composé comme suit :

Au titre du Collège 1- Représentants des professionnels et offreurs des services de santé

- a) Représentants des établissements de santé (représentants des personnes morales gestionnaires des établissements de santé et des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement)
- Titulaire : Monsieur Francisco MORENO (CH de Saint-Martin)
 - Suppléant : Monsieur Christophe BLANCHARD (CH de Saint-Martin)

 - Titulaire : Monsieur Francisco MORENO (CH de Saint-Barthélemy)
 - Suppléante : Madame Marie ALLARD (CH de Saint-Barthélemy)

 - Titulaire : Monsieur Maxime HOYEZ (Clinique West Indies de Saint-Martin)
 - Suppléant : Monsieur Jean-Pierre BOUSQUET (Clinique West Indies de Saint-Martin)

 - Titulaire : Monsieur le Dr Louis JEFFRY (CH de Saint-Martin)
 - Suppléant : Monsieur le Dr Lazare NOUBOU (CH de Saint-Martin)

 - Titulaire : Monsieur le Dr Rodolphe SANDOR (HL de Saint-Barthélemy)
 - Suppléant : Monsieur le Dr Jérôme SOUIED (HL de Saint-Barthélemy)
- b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux
- Titulaire : Monsieur Jean-Marie MARCHAIS (EHPAD de Bethany Home - Saint-Martin)
 - Suppléante : Madame Brinda MACDONNA (EHPAD de Bethany Home - Saint-Martin)

 - Titulaire : Madame Rose NICOLAS (Association « Coralita » gestionnaire du SESSAD de Saint-Martin)
 - Suppléant : Monsieur Fernand SEMEDO (SESSAD de Saint-Martin)

 - Titulaire : Monsieur Hélène BRIDE (Association « Le Manteau de Saint-Martin »)
 - Suppléant : Père Cornélius CHARLES (Association « Le Manteau de Saint-Martin »)
- c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité
- Titulaire : Monsieur le Dr Jean-François BARTOLI (Association « AGWADEC » - Guadeloupe)
 - Suppléante : Madame Agnès EGERTON-JACQUES (Association « AGWADEC » - Guadeloupe)

 - Titulaire : Monsieur Nicolas MASLACH (Réserve Naturelle de Saint-Martin)
 - Suppléant : Monsieur Franck RONCUZZI (Réserve Naturelle de Saint-Martin)

 - Titulaire : Madame Zalissa NISSET (Croix Rouge Française – Saint-Martin)
 - Suppléant : Monsieur Thierry FAUVEAUX (Croix Rouge Française - Antilles)
- d) Représentants des professionnels de santé libéraux
- Représentants des médecins libéraux*
- Titulaire : Monsieur le Dr Blaise BARTOLI (Radiologue - Saint-Martin & Saint-Barthélemy)
 - Suppléant : Monsieur le Dr Bernard VASSEL (Gastro-entérologue - Saint-Martin)

 - Titulaire : Monsieur le Dr Eleftherios BENAS (Médecin généraliste - Saint-Martin)
 - Suppléant : Monsieur le Dr Marc THIBAUT (Médecin généraliste - Saint-Martin)

 - Titulaire : Madame le Dr Marjorie ABRAHAM-BOULOGNE (Cardiologue - Saint-Martin & Saint-Barthélemy)
 - Suppléant : Monsieur le Dr Yves JOURNO (Cardiologue - Saint-Martin & Saint-Barthélemy)

Représentants des infirmiers libéraux

- Titulaire : Madame Marie-Claire SCHMIDT (Infirmière - Saint-Martin)
- Suppléante : Madame Cécile VALLET (Infirmière - Saint-Martin)

Représentants des pharmaciens libéraux

- Titulaire : Monsieur le Dr Jonathan NYUIADZI (Pharmacien - Saint-Martin)
- Suppléant : Monsieur le Dr Jean-Gabriel CRESPIEN (Pharmacien - Saint-Martin)

Représentants des masseurs-kinésithérapeutes libéraux

- Titulaire : Monsieur Stéphane VIVES (Masseur-kinésithérapeute - Saint-Martin)
- Suppléante : Madame Caroline CHOISNET (Masseur-kinésithérapeute - Saint-Martin)

e) Représentants des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire du conseil

- Absence de représentants pour Saint-Barthélemy et Saint-Martin

f) Représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale

- Titulaire : Madame Ketty KARAM (Association « SIDA Les Liaisons Dangereuses » - Saint-Martin)
- Suppléant : Monsieur le Dr Frédéric OLIVO (Association « SIDA Les Liaisons Dangereuses » - Saint-Martin)

g) Représentants des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

- Titulaire : Monsieur Sébastien TOURNEBIZE (Clinique de Choisy – HAD des Iles du Nord)
- Suppléante : Madame Valérie POMPILIUS (HAD des Iles du Nord)

h) Représentants de l'ordre des médecins

- Titulaire : Madame le Dr Marie-Claude BERTHIER-BICAÏS (Conseil Départemental de l'Ordre National des Médecins de la Guadeloupe)
- Suppléant : Monsieur le Dr David CANOPE (Conseil Départemental de l'Ordre National des Médecins de la Guadeloupe)

Au titre du Collège 2- Représentants des usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé

a) Représentants des usagers des associations agréées au niveau régional ou, à défaut, au niveau national

- Titulaire : Madame Angéline POTTIER (Association « AIDES » - Saint-Martin)
- Suppléante : Madame Sarina RABOANARY (Association « AIDES » - Saint-Martin)

b) Représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

- Titulaire : Madame Diana TUEUX (Association « Saint-Barth Handicap - Saint-Barthélemy)
- Suppléante : Pas de suppléante à ce jour
- Titulaire : Monsieur Didier WITCZAK (Association « Tournesol » - Saint-Martin)
- Suppléante : Madame Bernice BROOKS (Association « Tournesol » - Saint-Martin)

Au titre du Collège 3- Représentants des collectivités territoriales

- a) Représentants de la Collectivité Territoriale de Saint-Martin (désignés par la Présidente de la Collectivité de Saint-Martin)
- Titulaire : Madame Valérie DAMASEAU (1^{ère} Vice-présidente de la Collectivité - Saint-Martin)
 - Suppléante : Madame Annick PETRUS (3^{ème} Vice-présidente de la Collectivité - Saint-Martin)

 - Titulaire : Madame Maud ASCENT-GIBBS (Conseillère territoriale - Saint-Martin)
 - Suppléante : Madame Yolande SYLVESTRE (Conseillère territoriale - Saint-Martin)

 - Titulaire : Madame Claire MANUEL-PHILIPS (Conseillère territoriale - Saint-Martin)
 - Suppléante : Madame Sofia CARTI (Conseillère territoriale - Saint-Martin)
- b) Représentants de la Collectivité Territoriale de Saint-Barthélemy (désignés par le Président de la Collectivité de Saint-Barthélemy)
- Titulaire : Madame Nicole GREAUX (1^{ère} Vice-présidente de la Collectivité - Saint-Barthélemy)
 - Suppléante : Madame Marie-Angèle AUBIN (Conseillère territoriale – Saint-Barthélemy)

 - Titulaire : Monsieur Corinne FEBRISSY (Conseillère territoriale - Saint-Barthélemy)
 - Suppléant : Monsieur Francius MATIGNON (Conseiller territorial - Saint-Barthélemy)

 - Titulaire : Monsieur Maxime DESOUCHES (Conseiller territorial » - Saint-Barthélemy)
 - Suppléante : Madame Bettina COINTRE (Conseillère territoriale - Saint-Barthélemy)

Au titre du Collège 4- Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

- a) Représentants de l'Etat (désignés par la Préfète déléguée auprès du Représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin)
- Titulaire : Madame Régine PAM (Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin)
 - Suppléante : Madame Marie-Hélène COUTANT (Pôle Cohésion Sociale et de Protection des Populations – Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin)
- b) Représentants des organismes de sécurité sociale
- Titulaire : Madame Béatrice RESID (Caisse Générale de Sécurité Sociale de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy)
 - Suppléante : Madame Marie-Hélène SALOMON (Agence de la CGSS – Saint-Martin et Saint-Barthélemy)

 - Titulaire : Madame Claire CORENTHIN (Caisse d'Allocations Familiales de la Guadeloupe et des Iles du Nord)
 - Suppléante : Madame Valérie MARTINEAU (CAF – Unité des Iles du Nord)

Au titre des personnalités qualifiées

- Madame le Dr Hélène COUTENS (Médecine scolaire – Service de l'Education Nationale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin)

- Madame Chantale THIBault (Association « Saint-Martin Santé »)

Article 2 : Le Directeur Général de l'Agence de Santé de la Guadeloupe, Saint Martin et Saint Barthélemy, le Délégué Territorial de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Gourbeyre, le **31 JAN 2018**

Le Directeur Général
de l'Agence de Santé de Guadeloupe,
Saint Martin et Saint Barthélemy

